

DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO RELATIVE AU PROCESSUS DE RATIFICATION DE LA CONVENTION SUR LES ARMES A SOUS MUNITIONS.

Déclaration faite à la Conférence régionale africaine sur l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions, tenue du 28 au 30 mai 2012 à Accra (Ghana).

**Monsieur le Président,
Chers délégués,
Mesdames et Messieurs,
Distingués invités.**

Je voudrais en premier lieu remercier le Gouvernement de la République du GHANA ainsi que le peuple Ghanéen pour son hospitalité.

Je n'oublierais jamais de remercier le Togo, la Zambie, le Pnud, la Norvège ainsi que tous les acteurs qui ont bien voulu organiser cette Conférence régionale africaine sur l'universalisation de la Convention sur les armes à sous munitions.

La République Démocratique du Congo, pays victime de l'utilisation de ces armes particulièrement diaboliques et meurtrières a signé ladite Convention en 2009 à New York, mais ne l'a pas encore ratifié.

Et au-delà de cela, la République Démocratique du Congo est un Etat présent et engagé en faveur de cette Convention.

Ce qui est encourageant et pour rappel, l'instrument de ratification a été déposé et défendu par le Gouvernement à l'Assemblée Nationale et devrait passer pour une deuxième lecture par le Sénat avant sa promulgation par le Président de la République.

Certes, ce travail de mise en œuvre est long et requiert une dose considérable de volonté, de conscience, d'énergie et surtout des moyens de la part de tous.

Avec les institutions nouvellement installées dans mon pays, nous devons accroître les efforts en vue de gagner le pari ardu de la mise en œuvre rapide et effective de la Convention.

**Monsieur le Président,
Chers délégués,
Mesdames et Messieurs,
Distingués invités.**

Je vous remercie pour votre attention.

Fait à Accra, le 28 mai 2012.

NGOY KABALO Thierry

Chef de Bureau et Chef de Cellule Plaidoyer

DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO RELATIVE AUX MESURES DE MISE EN ŒUVRE NATIONALE.

Déclaration faite à la Conférence régionale africaine sur l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions, tenue du 28 au 30 mai 2012 à Accra (Ghana).

**Monsieur le Président,
Chers délégués,
Mesdames et Messieurs,
Distingués invités.**

Je vous remercie encore une fois d'accorder la parole à mon pays pour la deuxième fois.

La République Démocratique du Congo est consciente du fait que la Convention de 2008 sur les armes à sous munitions, dont le processus de ratification est en cours, ne pourra avoir sens et de pertinence que lorsque sa législation pénale sera adaptée aux dispositions pertinentes de ladite Convention.

Cependant, il arrive qu'un temps excessivement long s'écoule entre l'élaboration d'une loi et son adoption effective par les deux Chambres du Parlement.

Pour votre rappel, le projet de loi de la législation nationale de mise en œuvre de la Convention de 1997 d'Ottawa sur les mines antipersonnel, dont la première ébauche avait été élaborée en 2003, a dû attendre huit ans pour franchir toutes les étapes devant en faire une loi, puisque c'est seulement en 2011 qu'elle a été adoptée par le Sénat.

Et, c'est le 11 juillet 2011, qu'elle a été promulgué par le Président de la République et publiée dans le journal officiel.

Afin d'éviter l'écueil de la lourdeur administrative et des procédures législatives, le Point Focal National pour la Lutte antimines en République Démocratique du Congo, qui coordonne l'action contre les mines antipersonnel et les armes à sous munitions, a pris l'option d'amender simplement la loi du 09 juillet 2011 afin d'y inclure les dispositions relatives à la Convention de 2008 sur les armes à sous munitions.

Soucieuse de la mise en œuvre anticipative de cette Convention, un atelier de travail est prévu avant la Troisième Assemblée des Etats Parties d'OSLO de façon à voir un draft de législation de mise en œuvre de la Convention sur les mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous munitions.

**Monsieur le Président,
Chers délégués,
Mesdames et Messieurs,
Distingués invités.**

Je vous remercie pour votre attention.

Fait à Accra, le 28 mai 2012.

NGOY KABALO Thierry

Chef de Bureau et Chef de Cellule Plaidoyer